



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 mars 2022**

Date de convocation : 11 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjointes au maire,
M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON (en visioconférence), Mme Sandrine MOURET (en visioconférence), M Claude PREVOST, conseillers municipaux,

Absents : --

Pouvoirs : M. Serge BLIN pouvoir à M. JULIENNE
Mme Sophie CAMPISCIANO pouvoir à M. JULIENNE
Mme Dominique GUILLAN pouvoir à Mme BALTHAZARD

Secrétaire de séance : Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Pouvoir : 3

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET COMMUNAL.

Rapporteur : Benoit JULIENNE

VU la loi la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le Budget Primitif 2021 de la commune,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances du 3 mars 2022,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau municipal du 7 mars 2022,

CONSIDÉRANT qu'après s'être assuré que la comptable publique a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT la régularité des comptes :

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion de la comptable publique pour l'exercice 2021,

Sections	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2021	Résultats N-1 reportés	Part affectée à l'investissement 2021	Résultats de Clôture
Fonctionnement	1 953 399,25€	1 499 681,91 €	453 717,34€	1 560 518,04 €	396 136,18 €	1 618 099,20€
Investissement	600 366,56€	367 601,52 €	232 765,04 €	- 291 225,26 €	0 €	-58 460,22€
Total général	2 553 765,81 €	1 867 283,43 €	686 482,38 €	1 269 292,78 €	396 136,18 €	1 559 638,98€

PRÉCISE que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Saint-Aubin

Le 15 mars 2022

Le Maire,

Pierre-Alexandre MOURET



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*